



10 choix de thématiques ou disciplines = 10 parcours ThD dès la L2

Un étudiant en licence LLCER avec un parcours thématique ou disciplinaire (ThD) choisit à partir de la L2 une spécialisation parmi les dix proposées :

- ⇒ Anthropologie - ANT
- ⇒ Enjeux politiques mondiaux - ENJ
- ⇒ Environnement - ENV
- ⇒ Genres, féminités et masculinités dans le monde - GFM
- ⇒ Histoire connectée du monde - HCM
- ⇒ Linguistique - LGE
- ⇒ Littératures, arts et traduction - LIT
- ⇒ Oralité - ORA
- ⇒ Religion - REL
- ⇒ Violence, migrations, mémoire - VMM

RAPPEL : le fonctionnement de l'UE4 dans le cadre des parcours ThD

Dans la licence LLCER parcours ThD, les UE1, UE2 et UE3 sont dédiées à l'enseignement de la langue et de la civilisation liée. L'UE4 est par contre dédiée à l'enseignement du ou des parcours ThD choisis(s), et comprend 2 enseignements par semestre (L2 S3 et S4 ; L3 S5 et S6), valant chacun 3 ects, soit 6 ects par semestre, et au total 8 cours sur 2 ans.

| UE (<i>unités d'enseignement, regroupant les enseignements de même type</i>) | Licence 2 | Licence 3 |
|---|---------------------------|------------------------|
| UE1 et UE2 : Enseignements de langue et civilisation | Cf. brochures des langues | |
| UE3 : Enseignements régionaux | Cf. brochures des langues | |
| UE4 : Enseignements des parcours ThD à choisir parmi les 10 parcours ThD | = 2 cours/ semestre | = 2 cours/ semestre |

Parmi ces 8 enseignements l'étudiant suivra des enseignements obligatoires des parcours ThD, ainsi que des enseignements libres qu'il peut choisir parmi les enseignements régionaux d'UE2-UE3 ou transversaux d'UE4. Les équipes pédagogiques des différents parcours conseillent dans la brochure « Parcours thématiques et disciplinaires » des enseignements pour la spécialisation choisie, afin de guider l'étudiant et de l'aider à réaliser des choix cohérents.

À noter :

- ▶ Parcours "à 4" = ENJ, GFM, LIT et ORA : 4 cours obligatoires ThD (1/semestre) et 4 cours libres (1/semestre).
- ▶ Parcours "à 6" = ANT, ENV, HCM, LGE, REL et VMM : 6 cours obligatoires ThD (1/semestre en L2 ; 2/semestre en L3) et 2 cours libres (1/semestre en L2).

Questions fréquemment posées par les étudiants

1/ J'effectue un semestre ou un an à l'étranger : comment dès lors valider un parcours, ou des enseignements pris dans le cadre d'un parcours ThD ?

L'étudiant amené à effectuer un semestre ou un an à l'étranger peut valider des cours appartenant à des parcours thématiques et disciplinaires. Il faudra en informer l'enseignant responsable du cours. Le contrôle terminal s'appliquera, et la validation se fera par dossier et/ou un oral. Cela lui permettra notamment de valider le/les parcours thématiques ou disciplinaires complets de son choix.

Voir point 6, page 11 des Modalités de contrôle des connaissances, en ligne sur le site de l'INALCO : http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/modalites_de_controle_des_connaissances_mcc_2019-2020.pdf

2/ Qu'est-ce qu'un enseignement d'ouverture ?

Un enseignement d'ouverture (à prendre en L2-L3) est un enseignement libre que l'étudiant choisit (sans considération de niveau, à condition qu'il n'y ait pas de pré-requis demandé ou que ce pré-requis soit acquis) pour compléter son cursus en cohérence avec ses projets, afin de construire un parcours personnalisé.

Dans le cadre des parcours ThD, les enseignements d'ouverture peuvent être pris parmi :

- les enseignements non validés des parcours ThD
- Les enseignements conseillés au titre des parcours ThD (se référer à la brochure en ligne : http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/parcours_thematiques_et_disciplinaires_l2-l3_2019-2020.pdf)
- les enseignements du département d'origine (langue ou civilisation) de niveau licence :
 - ⇒ non validés dans le cadre de la formation de licence (L1-L2-L3)
 - ⇒ qui, pour les étudiants inscrits en L2, ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires de L3,
 - ⇒ choisis sous réserve de veiller à respecter les prérequis indiqués dans les brochures.
- Des enseignants d'un autre département, avec l'accord des enseignants concernés et sous réserve des capacités d'accueil,
- Des cours d'anglais en L2 S4 (de préférence) ou en L3 S5.
- Sur demande : des enseignements du parcours licence+ validés en L1, qui donnent droit à une VAC à hauteur de 3 ects par semestre au maximum.
- Des enseignements d'un autre établissement (se rapprocher du secrétariat pédagogique)

3/ Je suis inscrit.e en L2, j'ai choisi de suivre les enseignements d'un parcours qui comporte 4 cours obligatoires sur 2 années (en L2 et L3).

Est-il possible – dès la L2 – de prendre en plus des enseignements obligatoires de ce parcours, ceux de la L3 – en tant qu'enseignements d'ouverture – et de valider ainsi mon parcours en un an ? et faire 2 parcours à 4 cours obligatoires en 2 ans ?

Oui, il est théoriquement possible de valider un parcours à 4 cours obligatoires en une année, à condition que les enseignements d'ouverture pris dans le même parcours ne nécessitent pas de pré-requis (ou que ces derniers aient été validés), et que les emplois du temps soient compatibles, et sous réserve de l'acceptation du responsable de parcours.

L'inverse est également possible : être en L3 et prendre des enseignements d'ouverture de niveau L2. La façon de procéder reste la même : en étudier la faisabilité avec le responsable de parcours.

Il est donc possible d'obtenir 2 parcours au terme de la L2 et la L3.

Certains parcours conseillent en effet en enseignements d'ouverture, des cours figurant dans les départements ; vous pouvez également prendre un cours d'anglais (Attention : capacités limitées, choix en S4 et/ou en S5 pour les parcours à 4 ; en S4 uniquement pour les parcours à 6) ; ou tester l'enseignement d'un autre parcours, etc. Il peut être intéressant de discuter avec le responsable de parcours qui vous conseillera au mieux, selon votre projet d'études.

4/ Dans le cadre d'un parcours dit « régional », puis-je choisir des enseignements de parcours ThD ?

Oui, dans la mesure où il s'agit de 2 enseignements d'ouverture par semestre (cf définition ci-dessus), vous pouvez les choisir dans un ou plusieurs parcours ThD, si vous le souhaitez. Certains départements peuvent toutefois vous conseiller de les prendre dans la liste de leurs enseignements pour conserver cette dimension régionale.

5/ Je suis inscrit.e en Parcours professionnalisant, puis-je suivre un parcours ThD ?

Oui, c'est possible. Attention toutefois à la surcharge de travail que cela va occasionner, et à la compatibilité des emplois du temps, à vérifier absolument au préalable (mêmes plages horaires).

Il faut dans ce cas s'inscrire à une seconde licence. Les cours supplémentaires se situent au niveau de l'UE3 et de l'UE4 si la langue reste la même.

6/ Je suis inscrit.e en Parcours bilingue, puis-je suivre un parcours ThD ?

La réponse est la même qu'en 5.

7/ Je suis inscrit.e en Parcours régional, puis-je suivre un parcours ThD ?

Oui. Cela ne nécessite pas d'inscription à une seconde licence. Administrativement, il s'agit de la même licence. Le choix du parcours se fait au niveau de l'UE4.

8/ Je m'inscris en parcours en L3 mais je n'ai pas validé les enseignements du parcours en L2, je peux donc obtenir cette année mon parcours ?

Oui, exceptionnellement. 2019-2020 est une année de transition entre 2 maquettes, les étudiants ne sont pas pénalisés. Il faut en informer les responsables de parcours.

9/ Comment faire pour obtenir une attestation ?

Il faut tout d'abord retirer son relevé de notes auprès du secrétariat pédagogique, puis s'adresser au responsable du parcours qui délivrera une attestation spécifiant que les enseignements obligatoires de ce parcours ont bien été suivis. Cette attestation sera signée par le responsable du parcours en question, puis visée par le directeur des parcours ThD. L'étudiant pourra alors la retirer auprès du secrétariat pédagogique des parcours ThD, bureau 3.22A.

10/ J'ai d'autres questions, à qui puis-je m'adresser ?

Selon le type de question, l'étudiant peut se tourner vers les interlocuteurs suivants :

- Question sur les contenus pédagogiques :
 - ⇒ le ou les enseignant(s) responsable(s) de son parcours ThD
 - ⇒ l'enseignant référent pour les parcours ThD au sein de son département
- Question sur l'inscription pédagogique :
 - ⇒ le secrétariat pédagogique des parcours ThD (bureau 3.22A)
- Autre question :
 - ⇒ le pôle de gestion des transversaux de la Direction des Formations (ctr_difor@inalco.fr)

